

Aspects de l'intégration des Roms dans l'UE liés aux droits fondamentaux: la lutte contre l'antitsiganisme

2017/2038(INI) - 11/10/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté un rapport d'initiative de Soraya POST (S&D, SE) sur l'intégration des Roms dans l'Union du point de vue des droits fondamentaux: lutter contre l'antitsiganisme.

Malgré les efforts déployés aux niveaux national, européen et international, **l'anti-tsiganisme persistant peut être perçu quotidiennement** à tous les niveaux de la société européenne.

De manière générale, les députés ont déclaré que pour lutter contre la tendance à l'exclusion des Roms présente dans l'inconscient collectif, il est essentiel **d'éduquer le grand public** sur la diversité des Roms, sur leur histoire et leur culture. Dans ce contexte, les États membres sont appelés à assumer l'entière responsabilité à l'égard de leurs citoyens roms et à lancer des campagnes de sensibilisation à long terme.

Réconcilier et créer une relation de confiance: les députés ont invité la Commission à mettre en place **une commission de vérité et de réconciliation** au niveau de l'UE afin reconnaître la persécution, l'exclusion et le reniement des Roms au cours des siècles. Les États membres sont encouragés à inclure l'histoire des Roms dans les programmes scolaires, à commémorer les victimes de l'Holocauste des Roms et à déclarer le **2 août** Journée de commémoration de l'Holocauste des Roms.

Vérification des performances: la plupart des programmes principaux ne parviennent pas à atteindre les plus défavorisés, en particulier les Roms. La Cour des comptes devrait dès lors vérifier la performance des programmes de l'UE, tels que Erasmus + et l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), de manière plus approfondie et régulière.

La Commission est notamment invitée à: i) évaluer les programmes de l'UE et les possibilités de financement; et ii) réformer les **Fonds européens structurels et d'investissement** afin qu'ils apportent un soutien financier à la lutte contre l'antitsiganisme de façon plus proactive,

Garantir l'égalité des droits et combattre l'antitsiganisme par la formation: les États membres sont appelés à:

- mettre en œuvre et appliquer la [directive 2000/43/CE](#) du Conseil afin de prévenir et d'éliminer efficacement toute forme de discrimination à l'égard des Roms;
- mettre en œuvre et appliquer la [décision-cadre 2008/913/JAI](#) du Conseil car elle fournit les moyens de lutter efficacement contre la rhétorique antitsiganiste et la violence contre les Roms.

Le rapport a invité la Commission et les États membres à **intensifier leur travail avec les ONG pour dispenser une formation sur les meilleures pratiques** en matière de lutte contre les préjugés ainsi que sur la lutte efficace contre les discours haineux.

Les députés se sont également déclarés préoccupés par le nombre de Roms apatrides en Europe, un statut qui les a privés d'accès aux services sociaux, éducatifs et de santé et qui les a maintenus à la marge de la société.

Les États membres sont invités à:

- **mettre fin à la condition d'apatridie;**
- effectuer **l'enregistrement des naissances** sans discrimination;
- assurer l'accès à tous les **services de base essentiels**, y compris les soins de santé, le logement et l'éducation;
- condamner la **stérilisation forcée**, indemniser les femmes roms ayant fait l'objet d'une stérilisation soutenue par l'État et présenter des excuses publiques aux victimes de ce crime contre l'humanité;
- assurer l'égalité de traitement des Roms dans l'accès aux possibilités d'emploi;
- dispenser des cours de **formation sur la non-discrimination** à tous les agents publics, qui sont essentiels à la bonne mise en œuvre de la législation de l'UE et des États membres.

Stratégies nationales d'intégration des Roms: les députés ont constaté avec préoccupation que les efforts et les moyens financiers qui ont été investis dans la communauté rom n'ont pas contribué de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des Roms ni à leur intégration, notamment au niveau local. Les États membres sont invités à **mettre pleinement en œuvre les stratégies d'intégration** et à les mettre à jour régulièrement.

Les députés ont appelé les institutions de l'UE à **intégrer les droits des Roms dans le contexte des relations extérieures** et ont insisté sur la nécessité de combattre l'antitsiganisme et de promouvoir les droits des Roms dans les pays candidats et les pays candidats potentiels.

Les groupes politiques au Parlement et les partis politiques des États membres sont invités à respecter la version révisée de la **charte des partis politiques européens pour une société non raciste** et à renouveler régulièrement leur engagement et à condamner et sanctionner les discours de haine.

Enfin, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne est invitée à préparer **une étude sur l'antitsiganisme dans l'UE** et dans les pays candidats, à se pencher sur l'antitsiganisme lors de leurs travaux sur les questions roms et à suivre cette question dans tous les domaines pertinents.